

**Séance du 30 Mars 2005**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, MM. Hontabat, Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Delas à M. Gommez-Vaëz, M. Trunet à M. Millet-Barbé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Carreiro à Mme Doucet-Joyé, Mme Larran-Lange à Mme Capdevielle.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ESPACES PUBLICS - Site de Glain - Extension du parc de stationnement - Attribution d'un marché.

Mme DUFRENE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le bail à construction conclu entre la Ville de Bayonne et la société KORIC, signé le 22 décembre 2004, prévoyait que la Ville de Bayonne réalise le pré-aménagement d'un parc de stationnement sur une partie de la parcelle donnée à bail.

Ce parc se situe en continuité de l'existant devant le futur cinéma, mais aussi à l'arrière de celui-ci.

Un appel d'offres a donc été lancé par la commune, prévoyant les travaux nécessaires à la constitution des chaussées, à la collecte des eaux pluviales et à l'amenée des différents réseaux en limite de parcelle.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 16 mars 2005 pour enregistrer les plis puis ultérieurement, le 23 mars, pour attribuer le marché. Après un classement établi conformément aux critères de sélection des offres énoncés dans les documents de la consultation, l'offre du groupement d'entreprise SCREG/COLAS a été retenue pour un montant de 539 912,67 €TTC.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises SCREG/COLAS ainsi que les décisions de poursuivre les travaux dans la limite des crédits disponibles.

Adopté.

M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave votent contre.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.